

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

SECOND PROJET DE RÉOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-2017-002 VISANT À AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL À MÊME LA ZONE COMMERCIALE C-7-443-1 SUR LE LOT 1 389 313, SITUÉ AU 4539, BOULEVARD DES SOURCES, AU COIN DE LA 9^E RUE, AFIN DE PERMETTRE UNE MARGE AVANT DE 3 MÈTRES AU LIEU DE 9 MÈTRES, UNE MARGE LATÉRALE SUD DE 2,02 MÈTRES AU LIEU DE 3 MÈTRES ET DE N'AUTORISER SUR LE LOT QUE L'USAGE C1 « VENTE DE DÉTAIL ET SERVICES »

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté un second projet de résolution intitulé comme ci-dessus.

Ce projet particulier contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës afin que la résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les dispositions du projet de résolution pouvant faire l'objet d'une demande sont les suivantes :

- de permettre une marge avant de 3 mètres au lieu de 9 mètres ;
- de permettre une marge latérale sud de 2,02 mètres au lieu de 3 mètres ;
- de n'autoriser sur le lot que l'usage C1 « Vente de détail et services ».

Une telle demande vise à ce que la résolution contenant ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique et de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Ainsi, une demande peut provenir de la zone concernée C-7-443-1 et de ses zones contiguës H1-7-442 et C-7-443.

2. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- indiquer clairement le nom, l'adresse et la qualité de la personne intéressée en regard de sa signature;
- être reçue au bureau du Secrétaire d'arrondissement au plus tard le **vendredi 5 janvier 2018 à midi**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. Personnes intéressées

3.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **18 décembre 2017** :

ET

. être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

. être domiciliée dans l'une des zones susmentionnées, et **depuis au moins six mois, au Québec**;

OU

. être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) situé dans l'une des zones susmentionnées.

3.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

3.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **18 décembre 2017** est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

4. Absence de demandes

Les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

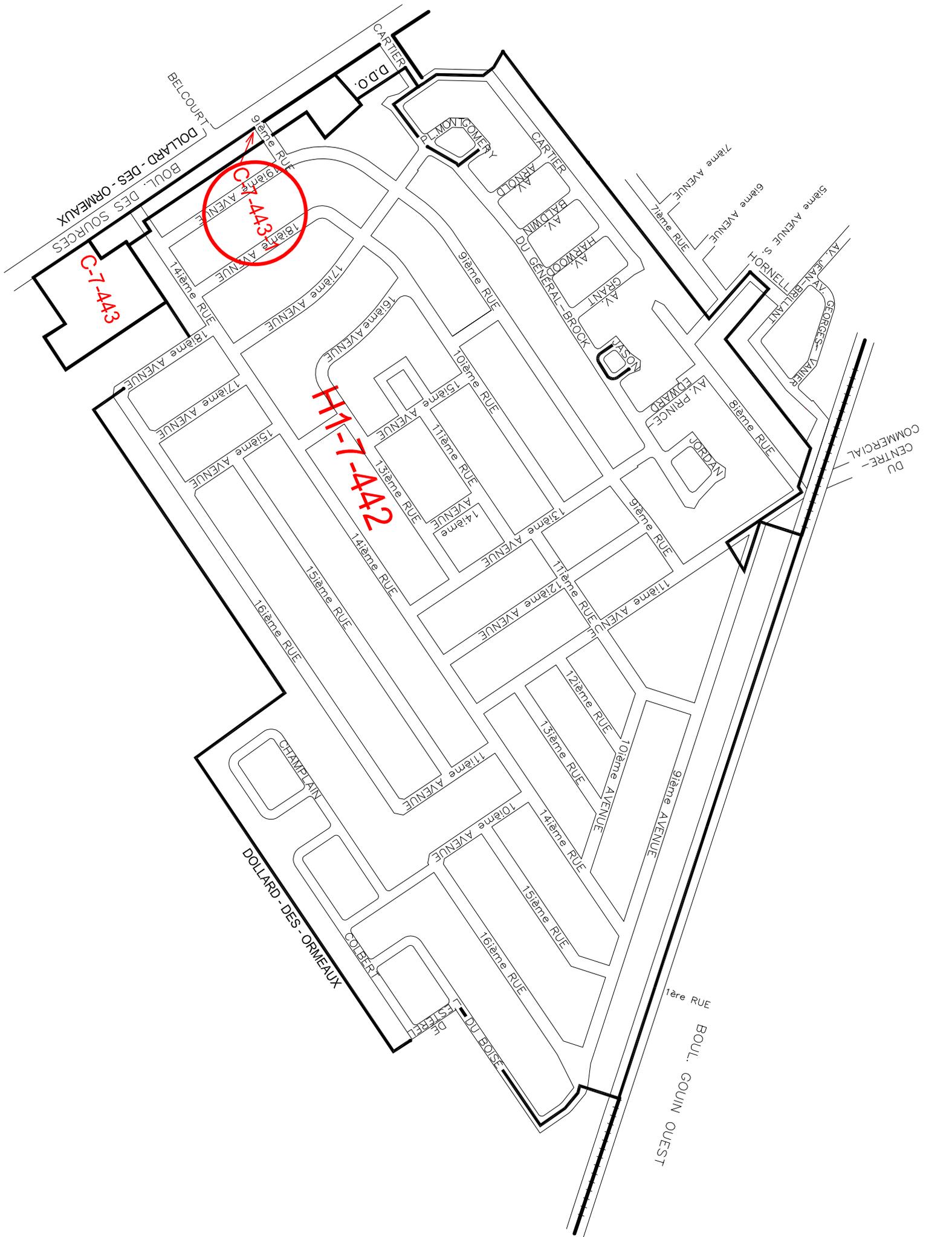
5. Consultation du projet et description des zones

Ce projet de résolution peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45, le vendredi de 8 h à midi et pendant les heures d'enregistrement. Il est également disponible dans la page « avis publics » sur le site internet de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce vingtième jour du mois de décembre de l'an 2017.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/rl



C-7-443

C-7-443

H-7-443

BELCOURT
DOLLARD - DES - ORMEAUX
BOUL. DES SOURCES

CARTIER
D.D.O.

P. L. MONTGOMERY
CARTIER
ARNOLD
BALDWIN
AV. HARWOOD
DU GENERAL-BROCK
GRANT
JASON

7ème AVENUE
RUE
7ème AVENUE
8ème AVENUE
9ème AVENUE
AV. JEAN-BRUNANT
HORNELL
AV. GEORGES-LANIER

COMMERCIAL
DU CENTRE

1ère RUE
BOUL. GOUIN OUEST

DOLLARD - DES - ORMEAUX
CHAMPLAIN
COLEBERT
DU BOISE

10ème AVENUE
11ème AVENUE
12ème AVENUE
13ème AVENUE
14ème AVENUE
15ème AVENUE
16ème AVENUE
17ème AVENUE
18ème AVENUE
19ème AVENUE

10ème RUE
11ème RUE
12ème RUE
13ème RUE
14ème RUE
15ème RUE
16ème RUE
17ème RUE
18ème RUE
19ème RUE